

## Cahier de doléances du Tiers État de Grindorff (Moselle)

## Doléances et plaintes.

Ce jourd'hui 8 mars 1789, les élus, maire et syndic et habitants de la communauté de Grindorff, s'étant assemblés à la manière ordinaire et accoutumée pour délibérer de leurs affaires, et notamment en vertu des lettres patentes de Sa Majesté à nous envoyées et en conséquence de l'assignation à nous signifiée le 7 du courant pour fournir les doléances et plaintes que nous avons à faire, dont le détail s'ensuit, savoir :

1. Le moulin banal qui nous oblige d'aller à une lieue et demie de loin, au lieu que nous avons d'autres moulins bien près de chez nous, dont nous serions bien mieux servis, parce que les meuniers des moulins banaux nous font de la farine improfitable et causent aux pauvres peuples qu'ils sont obligés de garder un cheval expressément pour mener et aller chercher aux moulins. Quelquefois l'on est obligé d'aller cinq à six fois pour un sac, et s'il n'y avait plus de <sup>1</sup> banaux, les meuniers prendraient les sacs avec plaisir et nous feraient bonne farine pour gagner les pratiques.
2. La cherté du sel qui cause que le peuple est obligé de manger leurs soupes et grinbirs<sup>2</sup> sans sel : <sup>3</sup> qui cause bien des maladies et empêche de nourrir des bestiaux. Comme les fourrages sont bien rares dans ce pays, si nous avions le sel à bon prix, cela nous aiderait beaucoup à nourrir des bestiaux.
3. Le cuir et marque du fer est d'une cherté <sup>4</sup> que les laboureurs, ne pouvant plus vivre, sont obligés de faire aller à pieds nus leurs enfants.
4. Les acquits dans le pays nous causent une gêne et ruine du pays, parce que nous ne sommes qu'à deux lieues des frontières. Comme nous avons souvent des changements d'ordonnances, les employés ne cherchent que de surprendre le pauvre peuple avant que le peuple ait connaissance des nouvelles ordonnances, et quelquefois les ordonnances ne viennent pas dans les villages.
5. Les employés du roi dressent bien et beaucoup de faux procès-verbaux aux pauvres peuples pour accrocher leurs sous, qu'ils gagnent à la sueur de leurs fronts à 5 sous par jour, et nous pillent nos bois et fruits publiquement, sans que personne leur ose dire la moindre des choses, <sup>5</sup> crainte qu'ils viendraient tous les jours dans les maisons culbuter tous les meubles, comme de fait l'on apprend tous les jours qu'ils font mettre de la contrebande dans d'autres maisons et qu'eux-mêmes en mettent par des fenêtres pour avoir occasion de ruiner le peuple.
6. La châtrerie nous cause beaucoup de frais, tandis que le peuple ferait bien cet ouvrage sans frais.
7. Que les biens des nobles et curés sont francs <sup>6</sup> ne payent rien, tandis qu'ils ont les meilleurs biens et qu'ils seraient beaucoup plus en état de payer que le pauvre peuple.
8. Que les curés font les commerçants plus que le peuple et cultivent avec la charrue et sont <sup>7</sup> la plus grande partie gros décimateurs, et ceux qui ne <sup>8</sup> sont point, entreprennent les grosses dîmes, au lieu que les laboureurs devraient bien les avoir pour amender les terres, tandis que les curés ont bien trop pour vivre ou suffisamment sans entreprise ; et le peu de terres qui reste au peuple, ne peut produire à sa valeur, à cause que les semences sont toujours mangées par les pigeons des curés et des nobles, le curé a jusqu'à 8 à 9 cents de pigeons, disant que c'est pour les malades ; mais de notre connaissance il n'y <sup>9</sup> n'a pas eu un de

---

<sup>1</sup> moulins

<sup>2</sup> pommes de terre

<sup>3</sup> ce

<sup>4</sup> telle

<sup>5</sup> de

<sup>6</sup> et

<sup>7</sup> pour

<sup>8</sup> le

<sup>9</sup> en

donné ; et les pigeons ne sont jamais enfermés en quel<sup>10</sup> saison que <sup>11</sup> puisse être, et l'on n'y peut faire de rapports faute de connaissance.

9. Notre ban est surchargé d'un troupeau de moutons de M. de Coalin, haut et bas justicier, <sup>12</sup> que nous ne pouvons presque pas nourrir de bestiaux, et le peu de prés que nous avons ne produisent plus de foin, parce que les moutons mangent la racine des prés.

10. Que nous ne profitons plus des herbes des bois avec nos bestiaux ; cependant si les bestiaux mangent les herbes des bois, ils détruisent en même temps la mousse avec les pieds : cela ferait bien mieux grandir le bois. Depuis que les bestiaux ne profitent plus des bois, les bois déclinent beaucoup, et <sup>13</sup> fait beaucoup de dommage au peuple pour l'entretien des bestiaux, surtout pour les bœufs et vaches.

11. C'est bien dur pour le pauvre peuple de donner la dîme des gronbires<sup>14</sup> ; la plus grande partie l'on met des gros grains, et l'on donne la dîme des gros grains, après que les gronbires sont sorties, et le peuple n'a presque que les gronbires pour sa nourriture, dont les curés se passeraient bien, ayant autre chose suffisamment.

12. Les clôtures font bien du tort au peuple : le peu de prés qu'il y a dans ce pays, l'on fait ou on le met en clôture ; cela cause bien des procès et fait tort aux bestiaux et même à celui <sup>15</sup> qui ils appartiennent ; et <sup>16</sup> détruisent les bois pour pouvoir faire les clôtures.

Fait et achevé en pleine communauté à Grindorff, le 10 mars 1789, après lecture faite et interprétation, et certifions pour sincère et véritable.

---

<sup>10</sup> quelque

<sup>11</sup> ce

<sup>12</sup> de sorte

<sup>13</sup> cela

<sup>14</sup> pommes de terre

<sup>15</sup> à

<sup>16</sup> ils